



2014-016 <sup>Du</sup>

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 021 210 14 S0002

date de dépôt : 10 juin 2014

demandeur : Monsieur QUIGNARD Jean-Pierre

pour : aménagement d'une terrasse avec création d'une véranda

adresse terrain : 4 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Beaume, à Créancey (21320)

Commune de Créancey

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Créancey**

Le maire de Créancey,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 10 juin 2014 par Monsieur QUIGNARD Jean-Pierre demeurant 4 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Beaume, Créancey (21320);

Vu l'objet de la demande :

- pour aménagement d'une terrasse avec création d'une véranda
- sur un terrain situé 4 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Beaume, à Créancey (21320)
- pour une surface de plancher créée de 28,80 m<sup>2</sup>

Vu le code de l'urbanisme

Vu les pièces fournies en date du 07 juillet 2014

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012

**ARRÊTE**

Article unique - Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à Créancey, le 10/07/14  
le maire

Jocelyne CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.